

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N°12/075

Convention entre la commune de Guilhaud Granges (Ardèche), l'Etat et l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
- VU l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation,
- VU l'arrêté du 20 septembre 2011 constatant l'état de carence en logements sociaux de la commune de Guilhaud Granges,

Considérant que l'Etat, représenté par le Préfet de l'Ardèche, se substitue à la commune dans l'exercice du droit de préemption et que la commune de Guilhaud Granges, située en Ardèche, ne fait pas partie du périmètre de pleine compétence de l'EPORA,

Considérant également que de ce fait, la convention objet de la présente délibération qui vise à permettre à l'EPORA de porter des biens immobiliers ou fonciers destinés à la réalisation de logements sociaux :

- ✓ doit être adaptée par rapport à la rédaction-type des conventions de veille foncière,
- ✓ doit être régularisée par l'Etat pour permettre à l'EPORA de disposer de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission,
- ✓ doit imputer à la commune le paiement de frais de portage dont sont dispensées les communes sur le territoire desquelles est prélevée la Taxe spéciale d'Equipement,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention à passer entre la commune de Guilhaud Granges, l'Etat et l'EPORA.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention.

24 OCT. 2012

Pour le Préfet
Le Directeur Général de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean GUILLET

Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT